



## SOMMAIRE

Editorial (p1)

Compte-rendu conseil municipal du 4/2/22 (p2)

Compte-rendu conseil municipal du 30/3/22 (p4)

Compte administratif 2021 (p5)

Compte-rendu conseil municipal du 11/4/22 (p9)

Budget primitif 2022 (p11)

Camaval (p15)

Concert de saxophone (p16)

Festival Bulles en Barrois (p16)

Action nettoyage commune (p17)

Centre aéré (p18)

Réseaux d'eaux pluviales (p19)

Travaux rue d'Egremont (p19)

Terre de sports (p20)

Calendrier des manifestations (p20)

La pétanque Finnoise (p20)



### CONTACTS MAIRIE

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : [accueil@mairie-fains-veel.fr](mailto:accueil@mairie-fains-veel.fr)

Site : [www.fains-veel.fr](http://www.fains-veel.fr)

Fax : 03 29 45 55 75

Coordonnées GPS :

Longitude 5.1167

Latitude 48.7833

## EDITORIAL

### LE BUDGET 2022,

.....S'équilibre avec une augmentation des taux limitée à 1%

Cette année, la préparation budgétaire s'est faite dans un contexte économique non maîtrisé marqué par les tensions sur les marchés, provoquées entre autres par la guerre en Ukraine.

Cette situation contribue à la fragilité de ce budget et incite à la prudence dans son exécution.

Le débat d'orientation budgétaire initié lors de la séance consacrée au vote du compte administratif a pointé les éléments majeurs pesant sur les charges.

Les envolées des coûts de l'électricité et du gaz, l'inflation qui se répercute et continuera de se répercuter sur les charges salariales. Les dotations de l'Etat toujours en baisse, même si cette baisse est moins prononcée que les années précédentes. Cela nous oblige à restreindre certaines dépenses sans pour autant toucher aux services apportés à la population.

La lutte contre le Covid avec l'application des protocoles sanitaires au sein des services périscolaires, exige une main d'œuvre supplémentaire et est à l'origine d'un déficit du restaurant scolaire qu'il faut couvrir.

En conséquence, le maintien d'une marge indispensable pour faire face aux remboursements des emprunts et dégager une capacité d'autofinancement des équipements de la commune se traduit par une augmentation limitée à 1% des taux fiscaux.

Son impact se situe entre 1 € et 15 € par an selon la valeur locative de votre propriété.

Les tarifs des services périscolaires sont restés inchangés depuis 2015. Ils seront ajustés au taux de l'inflation en septembre prochain.

Dans le domaine des investissements, l'année doit voir la fin des travaux sur la place de la mairie, la réalisation du giratoire de la Vaux-Mourot, d'une section de trottoir avenue de la Libération, du piétonnier entre Combles et Véel, l'enfouissement des réseaux rue d'Egremont, l'installation d'un système de vidéo protection sur l'ensemble du territoire de la commune, et d'un dispositif de rafraîchissement des salles de la Verrerie en période estivale.

Gérard ABBAS,

Maire de Fains-Véel

Vice-président de la Communauté d'Agglomération

Vice Président du Conseil Départemental

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés avec :

Une abstention pour 3 délibérations (avis sur le Programme Local de l'Habitat, Application des pénalités de retard au lot 6 de la réhabilitation de l'ancien presbytère, avenant N° 2 au lot espaces verts et mobilier urbain de la requalification de la place de la Mairie). Une voix contre pour 3 autres délibérations (avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'ancien presbytère, avenant N° 1 au lot voirie de la requalification de la place de la Mairie, demandes de subvention pour les études concernant la construction d'une halte-garderie et l'aménagement d'une liaison douce).

\*\*\*\*\*

**AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAR-LE-DUC SUD MEUSE** : favorable tout en demandant que ce programme soit traduit dans la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec ouverture de zones constructibles.

**Marché des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en maison d'assistants maternels et logement :**

**AVENANT N°2 AU LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES (ANNULE ET REMPLACE CELUI DU 28/12/2021)** précise que cet avenant est de 955,50 € HT, et non 419,50 € HT, sans incidence sur le montant du marché porté à 42 112,50 €.

**AVENANT N°2 AU LOT 9 ELECTRICITE** : d'un montant de 982,30 € HT pour alimentation d'une gâche électrique, portant le marché à 25 060,61 € HT.

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE** : d'un montant de 3 000 € HT en raison de travaux supplémentaires provoqués par le non-respect des délais d'un sous-traitant ayant entraîné le report de la livraison des locaux et d'études complémentaires réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan CLIMAXION.

**APPLICATION DES PENALITES DE RETARD SUR LE LOT N° 6 DOUBLAGE- CLOISONS- PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES BOIS** d'un montant de 2 480,43 € pour retard dans l'exécution des travaux par un sous-traitant.

**BILAN FINANCIER** : A l'issue de la livraison du local abritant la Maison d'Assistants Maternels (20/12/2021) et celui du logement (28/01/2022), il est constaté un montant de travaux total de 476 001 € HT dont 395 368 € HT pour la MAM et 80 633 € HT pour le logement. Après déduction du montant des subventions accordées et intégration du montant de la TVA non récupérable sur le logement, le montant résiduel à la charge de la commune se chiffre à 55 572 € pour la MAM et à 51 493 € pour le logement. Les loyers annuels de 7 200 € HT pour la MAM et 3 600 € pour le logement permettent un retour sur investissement de 10 ans.

**Marché des travaux de la requalification de la place de la mairie et des abords de l'église :**

**AVENANT N°1 AU LOT N° 1 VOIRIE (annule et remplace celui du 29/10/2021)** : intègre le remplacement des matériaux en calcaire par du granit, l'aménagement d'un belvédère en talus avec la modification du chemin piétonnier, l'exhaussement de la place par pose d'une couche de fondation en grave, l'extension de la zone pavée, la réalisation de regards et dalles supplémentaires et la prise en compte de variations de quantités tous postes confondus pour 41 966,59 € portant le marché à 490 436,55 € HT..

**AVENANT N°1 AU LOT N°2 ESPACES VERTS ET MOBILIER URBAIN** : intègre l'incidence de l'aménagement d'un belvédère en talus avec modification du chemin piétonnier et la nécessité de préserver les zones piétonnes des stationnements anarchiques de véhicules par des barrières pour un montant de 17 345,51 € HT portant le marché à 55 477,69 € HT.

## **Demandes de subventions 2022 :**

**AU TITRE DE LA DETR POUR ETUDE DE LA CONSTRUCTION D'UNE HALTE-GARDERIE :** avec mise aux normes de l'école maternelle, de la cour et extension des locaux administratifs de la commune pour un montant de 22 000 € HT subventionné à 70%.

**AU TITRE DE LA DETR POUR ETUDE DE L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE RELIANT LES RUES JOSEPH DRESS, DU PRESBYTERE ET DEMOGET :** afin de desservir les 10 logements à construire par l'OPH, la résidence seniors « Ages et Vie », une future maison médicale, l'unité ALZHEIMER et la Maison d'Accueil Spécialisé de l'Hôpital pour un montant de 5 500 € HT subventionné à 70 %.

**AU TITRE DE LA DETR POUR LA REQUALIFICATION URBAINE DES TROTTOIRS DE LA RUE D'EGREMONT :** depuis le carrefour avec la rue de Fains et celui avec la rue de Combles pour un montant de travaux de 177 673 € HT pouvant être subventionné à 40 %.

**AU TITRE DE LA DOTATION DES AMENDES DE POLICE :** pour aménagement du giratoire avenue de la Vaux Mourot avec arrêts bus, d'un trottoir avenue de la Libération, de la pose d'un panneau lumineux rue de Bégarenne et d'un ensemble de signalisations horizontales et verticales pour matérialiser la zone de rencontre située au centre de la commune de Fains-les-Sources.

\*\*\*\*\*

**ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN SECTION AL N° 112, N° AM 504 ET N° 553 :** aux lieux dits Les Hauts Guillets, sur et devant HEURTEBISE en nature de bois et taillis d'une contenance totale de 1 ha 61 a pour la somme de 3 703 €.

**ADAPTATION DES STATUTS DE LA FUCLEM ET MISE A JOUR DE LA LISTE DES COLLECTIVITES ADHERENTES :** pour abandon de la compétence « infrastructures et réseaux de communications électroniques », garanties prévues quant aux conditions de restitution des compétences à la carte, changement d'adresse du siège social, prise en compte des communes détruites sans habitant, de l'entrées de nouvelles communes ou de retrait de certaines collectivités de groupement adhérents.

**PUBLICATION DES TRANSACTIONS FONCIERES 2021 :** Vente de 2 parcelles de jardin totalisant 2a30ca pour 600 € aux Epoux RIBIERE – Acquisition auprès de Mme PECHE d'une parcelle de jardin de 3a53ca avec maisonnette pour 3 000 € - Acquisitions auprès de l'indivision MAILLOTTE de 26 parcelles totalisant 3ha16a74ca pour 13 621,54 € et de l'Indivision KLEIN de 9 parcelles totalisant 65a35ca pour 20 221,02 €.

Location à l'entreprise TO DO PROD d'une cellule aux anciennes verreries d'une surface de 262 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 673 € HT.

**INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS 2021 :** Réhabilitation de l'ancien presbytère en Maison d'assistants maternels et logement (13 lots de travaux attribués à 8 entreprises pour 318 897,19 € HT portés à 419 474,12 € après avenant, et les honoraires du marché de 37 594,92 € HT portés à 40 594,92 € HT après avenant).

Requalification de la place de la mairie et des abords de l'Eglise (3 lots de travaux pour 630 097,64 € HT). Rafranchissement des salles de spectacle et d'exposition de la verrerie (1 lot pour 68 616,21 €).

Effacement des réseaux secs rue d'Egremont (travaux 109 246,50 € HT + Honoraires : 9 750 € HT). Aménagement d'un giratoire avenue de la Vaux Mourot avec création d'un trottoir avenue de la Libération (travaux 113 733 € HT).

**INFORMATION SUR LA FORMATION DES ELUS 2021 :** Les formations n'ont pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :** Le droit de préemption n'a pas été exercé sur un ensemble bâti de 40a56ca situé 35 rue d'Egremont.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du BUDGET GENERAL (pages 5 à 8)**

La section de fonctionnement en augmentation de 1,19% par rapport à 2020 s'équilibre à 1 733 796,39 € avec un excédent comptable de 677 863,99 €.

La section d'investissement s'équilibre à 1 848 373,39 € dont 981 745,93 € de travaux et d'acquisitions réalisés et présente un déficit comptable de 563 285,95 €.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES (page 8)**

La section de fonctionnement en augmentation de 7,47% par rapport à 2020 s'équilibre à 121 854,85 € avec un déficit comptable 6 841,56 €, malgré une subvention d'équilibre de 35 000 € versée par le budget général. Les effectifs des services restauration et garderie n'ont pas retrouvé le niveau d'avant la crise sanitaire de 2020, alors que les charges de personnel sont restées stables ;

La section d'investissement s'équilibre à 3 402,28 € avec un excédent comptable de 3 101,70 € ;

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES PRESENTES PAR LE TRESORIER PAYEUR**

Ces comptes de Gestion 2021 sont conformes aux comptes administratifs.

## **AFFECTATION DE L'EXCEDENT 2021 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL**

L'excédent de fonctionnement de **677 863,99 €** est affecté partiellement à la section d'investissement pour un montant de **676 032,01 €** afin de couvrir le déficit de la section investissement de 563 285,95 € et des restes à réaliser de 112 746,06 €. La différence de **1 831,98 €** est à conserver en fonds disponibles à la section de fonctionnement.

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES**

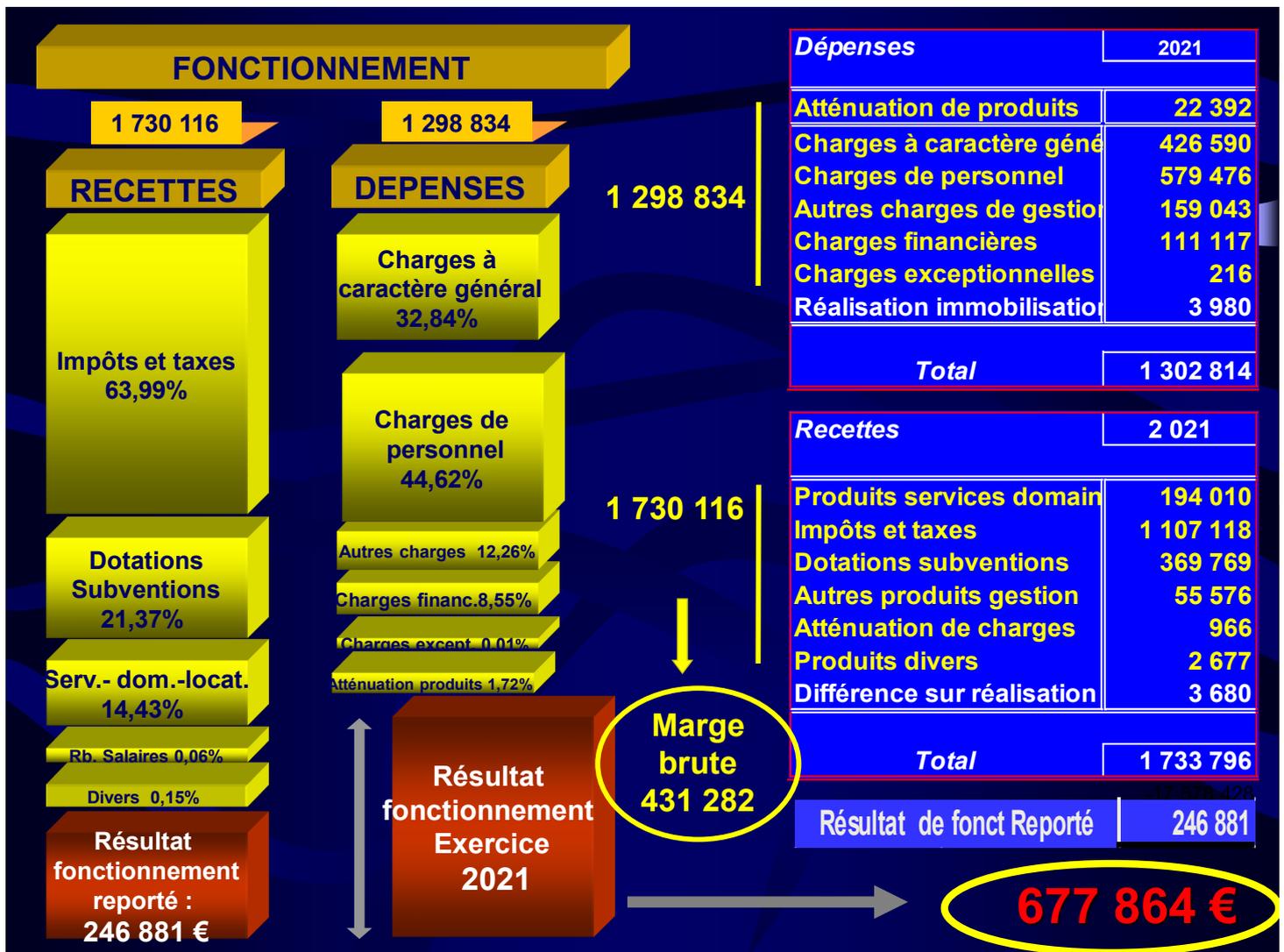
Le résultat déficitaire de 6 841,56 €, qui sera couvert en 2022 par une subvention de même montant provenant du budget général et celui excédentaire de 3 101,70 € de la section d'investissement sont maintenus chacun dans leur section.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET PRIMITIF 2022**

Confronté à une conjoncture économique et internationale aux multiples incertitudes : inflation en expansion, envolée du coût des énergies, augmentation annoncée du smic et de la valeur du point d'indice des salaires alors que nous subissons déjà une augmentation de la masse salariale de 2,49 % baisse des dotations de l'Etat...le débat laisse percevoir une augmentation de 1 % de la fiscalité locale complétant une revalorisation des bases de 3,4 %. Les deux gros investissements, transformation de l'ancien presbytère en Maisons d'Assistants Maternelles et Logement et réhabilitation de la place de la Mairie et ses abords sont entièrement financés sans recours à l'emprunt. Les investissements envisagés pour 2022 de l'ordre de 620 000€ devront être autofinancés à hauteur de 362 000 € après déduction des subventions accordées par nos partenaires financiers dont 130 000 € d'emprunt bancaire soit 50 % du remboursement de l'annuité en capital ce qui nous maintient en phase de désendettement.

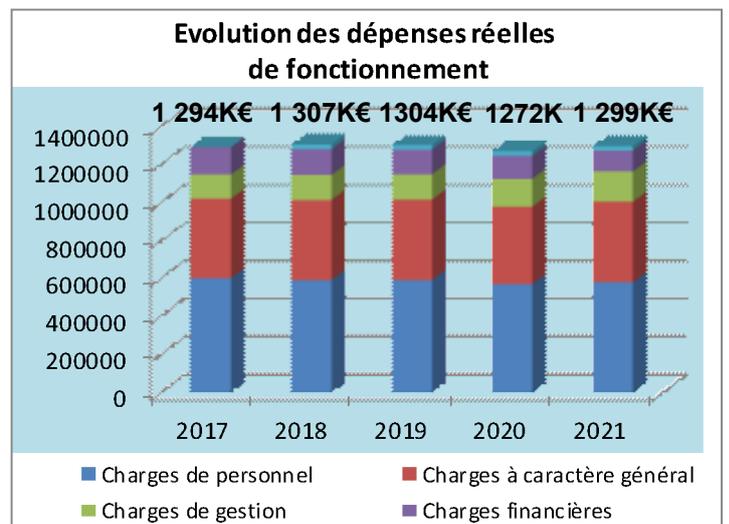
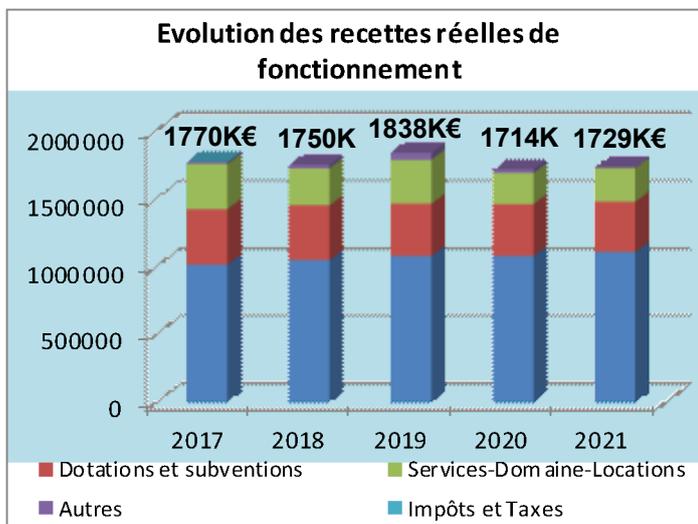
## **CESSION D'UNE SALEUSE ET D'UNE LAME DE DENEIGEMENT**

Ce matériel réformé acheté en 2006 a fait l'objet d'une cession pour un montant net de 984 € après diminution des frais de négociation.



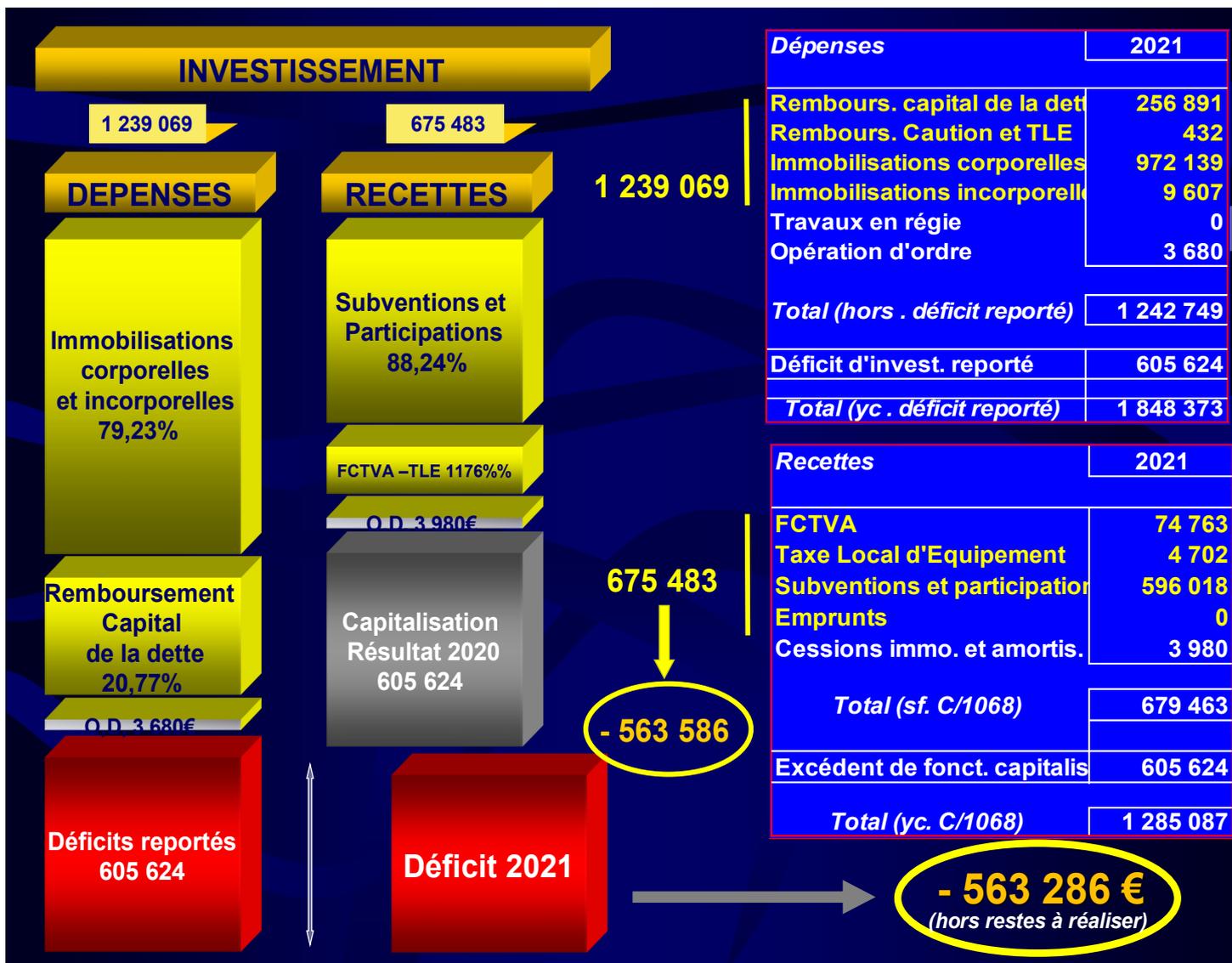
Les dépenses totales de fonctionnement augmentent de 2,43 % par rapport à 2020. Les recettes totales de fonctionnement augmentent de 1,15 %.

La marge brute de 431 282,76 € complétée du résultat de fonctionnement 2020 reporté de 246 881,23 € diminués de 300 € du solde d'opérations des cessions d'immobilisations, forment le résultat de fonctionnement de 677 863,99 €.



Les baisses depuis 2015 des dotations de l'Etat sont compensées par les augmentations d'impôts et taxes. Les fluctuations observées dans les produits des services du domaine et des locations proviennent des produits forestiers.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont quasiment stables de 2017 à 2021. L'évolution des charges de gestion est compensée par la baisse des charges financières.



**Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 675 483,45 €.**

- Les dotations et fonds divers comprennent le FCTVA 74 763 € et la taxe locale d'équipement pour 4 701,59 €.
- Les subventions et participations d'investissements d'un montant de 596 018,86 € concernent l'aménagement de l'ancien presbytère en Maison d'Assistants maternelles et logement pour 300 558,51 €, la réhabilitation de la place de la mairie et ses abords pour 280 488,55 € et 14 971,80 € pour des aménagements dans les locaux professionnels de l'ancienne Verrerie.

Il est à noter qu'aucun emprunt bancaire n'a été effectué pour la troisième année consécutive

- Le mouvement d'ordre de 3 980,12 € correspond à la cession d'une tondeuse réformée.
- La capitalisation d'une fraction de l'excédent de fonctionnement 2020 d'un montant de 605 623,87 € couvre le report du déficit de 2020.

**Les dépenses réelles d'investissement totalisent 1 239 068,91 €.**

- Le remboursement des emprunts en capital se chiffre à 256 891 € et celui des dépôts de garantie à 431,98 €.
- Le montant des travaux et acquisitions détaillé ci-contre s'élèvent à 981 745,93 €.
- Le mouvement d'ordre de 3 680,12 €, contrepartie de celui inscrit en recette laisse apparaître un excédent de 300 € égal au prix de vente de la tondeuse.

**Le déficit de la section de 563 285,95 € est à couvrir avec l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.**

# Détail des immobilisations réalisées en 2021 : 981 745,93 €

## Voirie et réseaux divers:

		<b>525 329,88</b>
Rue des Sablons –trottoir-	10 299,00	
Rue de Rondeval – solde et abris poubelles	4 087,72	
Place de la Mairie et abords	495 828,29	
Eclairage public Armoire rue du Château	2 424,00	
Eclairage public , Ruisseau	3 276,00	
Eclairage public et enfouissement rue d'Egremont	6 435,00	
Signalisations verticales et horizontales	2 979,87	

## Acquisitions diverses:

		<b>27 707,32</b>
Matériel pour écoles	3 919,14	
-Portable pour maternelle	329,00	
-Tables et Chaises pour élémentaire	2 149,14	
-Piano pour école de musique	1 441,00	
Matériel pour secrétariat de mairie	17 649,13	
-Matériel informatique	10 000,55	
-Logiciels informatiques	7 349,58	
-Licence Microsoft –police	299,00	
Matériel pour services techniques	5 834,52	
-Elagueuse sur perche	711,18	
-Taille haie sur perche	566,34	
-Mini-gerbeur	1 197,00	
-Désherbeur à gaz	3 360,00	
Achat parcelles de bois	304,53	

## Constructions

		<b>416 651,80</b>
Maison d'assistantes maternelles et logement	369 815,28	
Ecole élémentaire mur côté cour	5 393,71	
Maison médicale –cabinet médecin	10 182,72	
Verrerie – locaux professionnels	25 226,07	
-Local Wash One	12 476,50	
-Local J.H Doux	9 736,00	
-Local Coiffure	3 012,77	
Eglises vitraux	2 213,82	
Bureau de Poste - porte	2.334,00	
Mairie-installation électrique	1 486,20	

## Etudes pour climatisation salles de la Verrerie

**2 400,00**

## Aménagements du domaine forestier

**9 656,93**

La totalité des investissements a pu être entièrement autofinancée sans recours à l'emprunt grâce aux subventions accordées par nos partenaires institutionnels pour la réhabilitation, de l'ancien presbytère en Maison d'Assistantes Maternelles et logement et de la place de la mairie et de ses abords.

### Évolution des immobilisations sur la période 2003 / 2021

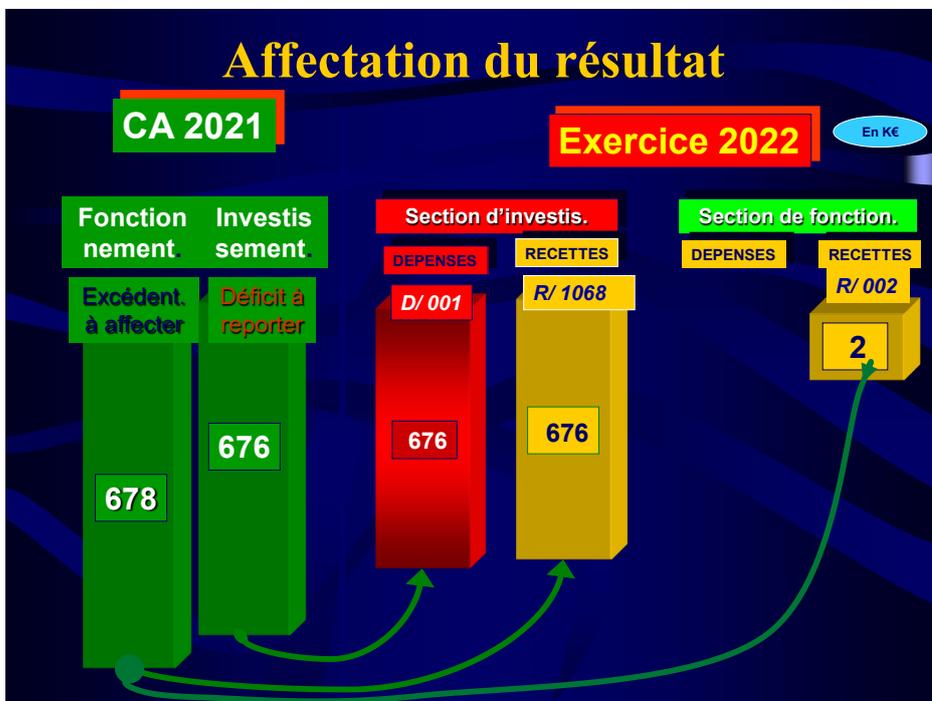


### Encours de la dette au 1er janvier



Le graphique de l'encours de la dette au 1er janvier présente l'évolution du désendettement depuis 2014 sachant que l'axe des abscisses valorisé à 1 500 K€ représente l'encours pour se situer dans la moyenne nationale.

## Affectation du résultat

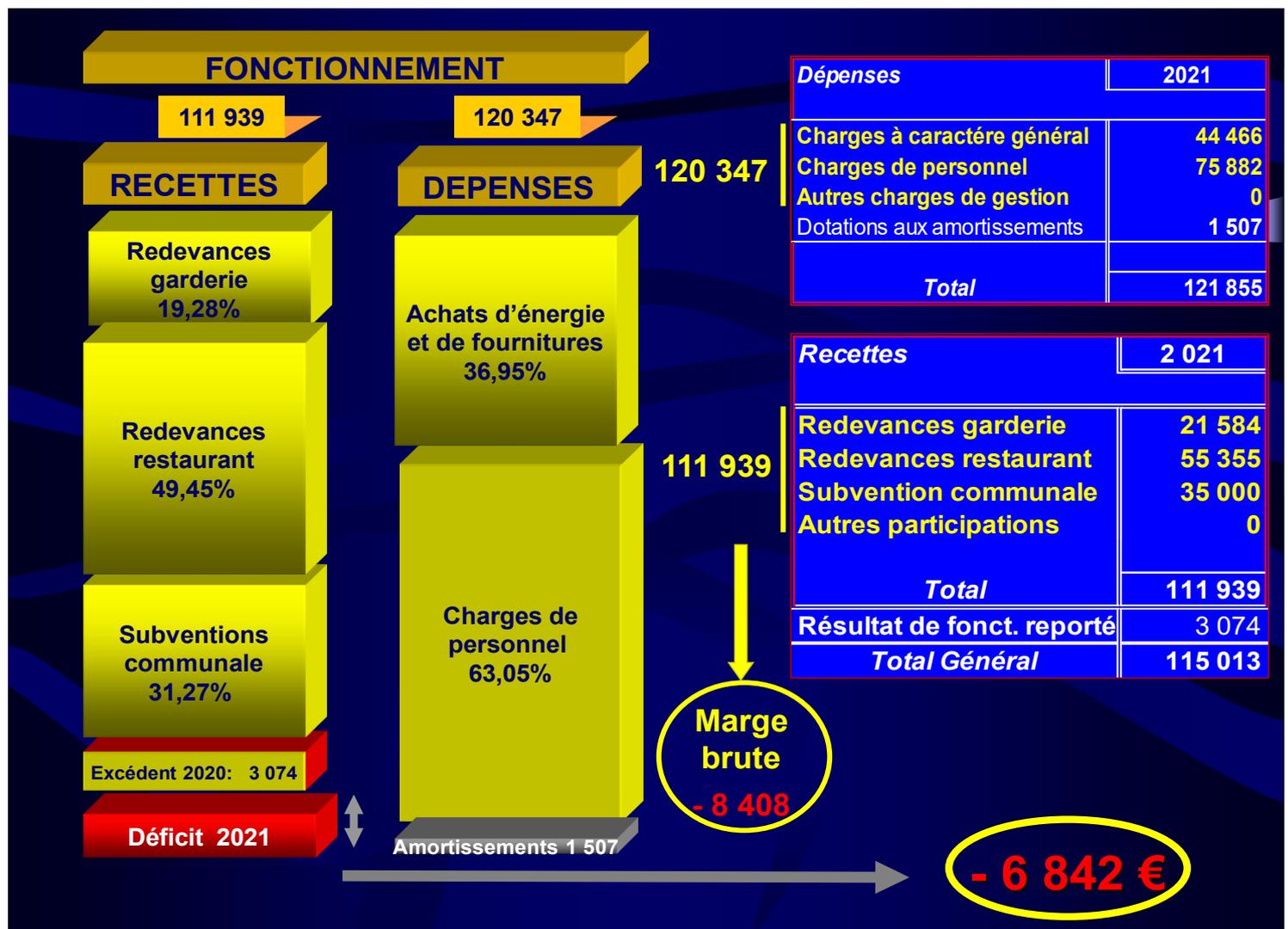


Résultat de fonctionnement de l'exercice : 677 863,99 €

Déficit d'investissement de 563 285,95 € et solde des restes à réaliser de 112 746,06 € à couvrir par capitalisation partielle du résultat de fonctionnement : 676 032,01 €

Résultat de l'exercice à maintenir en fonctionnement : 1 831,98 €

## Compte Administratif du budget annexe de la Caisse des Ecoles



Les frais de personnel d'un montant de 75 882 € sont stables et restent dimensionnés sur l'activité du 2<sup>ème</sup> semestre 2019, alors que nous n'avons pas retrouvé l'activité d'avant crise sanitaire.

Le déficit s'élève à 6 841,56 €, incorporant le résultat excédentaire 2020 de 3 073,95 € et une subvention communale de 35 000 € en augmentation de 2 000 € par rapport à celle de 2020.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité, avec une abstention pour le budget prévisionnel 2022 et le vote des taux fiscaux 2022.

\*\*\*\*\*

## BUDGET PREVISIONNEL 2022 (Pages 11 à 14)

Ce budget s'inscrit dans un contexte économique non maîtrisé, sous tension provoquée par la guerre en Ukraine, qui incite à la prudence.

Sa section de fonctionnement s'équilibre à 1 761 692 €, en augmentation de 2,70 %. Il est caractérisé par une quasi-absence d'exploitation forestière, un effectif de l'école de musique et celui des centres de loisirs qui n'ont pas retrouvé leurs niveaux de 2019, avant crise covid.

Les dotations de l'Etat (DGF-DSR-DNP-FCTVA-Compensations) enregistrent une diminution de 1,21 %, soit 4 061 €. Le produit de la fiscalité locale provenant des taxes sur le foncier bâti et non bâti progresse de 5,92 %, avec une revalorisation des bases fiscales de 3,4 %. (+ 32 755 €), une augmentation des taux de 1 % (8 986 €) et le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 9 515 €. Le reversement de TPU par la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc retrouve son niveau de 143 714 €.

Les loyers des locaux d'habitation, professionnels et des fermages augmentent de 24,80 % soit 13 931 € avec les baux conclus pour la Maison des Assistants Maternels, le nouveau logement et une cellule située dans l'ancienne verrerie. La cession de parcelles provoque un accroissement de recettes de 11 465 €.

Les charges, hors salaires sont stables, avec cependant certaines variations positives et négatives significatives. Les augmentations les plus significatives concernent le coût de l'énergie + 21 000 €, la subvention d'équilibre pour le budget annexe de la Caisse des Ecoles + 22 000 €, le gardiennage du massif forestier par l'ONF + 3 730 € et les charges d'entretien du patrimoine + 1 900 €. Ces augmentations sont compensées par des économies réalisées dans les prestations de service - 20 000 €, un montant d'indemnités des élus inférieur à la prévision erronée de 2021 - 19 126€, une diminution des intérêts sur emprunts - 8 995 €, ainsi que la contribution due pour scolarisation d'enfants hors de la commune -1 000 €.

Les charges salariales sont en augmentation de 3,79 %, en raison de la revalorisation des indices et des avancements d'échelon, de l'augmentation de la prime de l'assurance pour le personnel, de la contribution au Fonds National de compensation du supplément familial, malgré la suppression du recours à du personnel extérieur et la diminution du nombre d'heures d'enseignement musical.

Par rapport à la prévision budgétaire 2021, la résultante de ces variations projette une augmentation de l'épargne consacrée à l'investissement, mais reste toutefois inférieure à celle constatée au compte administratif 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 2 206 353 € avec en report 506 273,99 € de dépenses et 393 527,93 € de subventions destinées à terminer les travaux de transformation de l'ancien presbytère et la réhabilitation de la place de la mairie et ses abords. La capitalisation du résultat de fonctionnement 2021 couvre le report du déficit et apporte l'autofinancement nécessaire pour solder les travaux ci-avant cités sans recours à l'emprunt.

Les inscriptions de travaux pour 2022, (Vidéo protection – Giratoire Vaux-Mourot – trottoirs avenue de la Libération et rue d'Egremont avec enfouissement des réseaux – Chemin piétonnier entre Combles et Véel – Rafraichissement salles des Verreries) à hauteur de 878 962 € seront couvertes par des subventions d'un montant de 446 283 € Un emprunt d'équilibre de 214 848 € ne sera mobilisé qu'à hauteur de 130 000 € sachant qu'une partie de ces travaux se poursuivront sur 2023. Une ligne de trésorerie assurera la couverture ponctuelle des besoins de trésorerie.

## BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES 2022

La section de fonctionnement s'équilibre à 133 424 €, en augmentation de 6,56 %.

Les recettes de restauration sont prévues à hauteur de 54 178 €, celles de garderie 22 246 € soit un total de 76 424 € Les charges d'exploitation s'élèveraient à 124 840 € auxquelles s'ajoutera le déficit d'exploitation 2021 de 6 841,56 € pour laisser un résultat prévisionnel de 1 742,44 €.

Le résultat déficitaire 2021, la forte augmentation de l'énergie et l'envolée de l'inflation seront répercutés à hauteur de 4% sur les tarifs applicables à la rentrée scolaire de septembre 2022, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire.

La subvention communale nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 57 000 €, dont 6 841,56 € pour couvrir le déficit, contre 35 000 € en 2021, soit une augmentation de 62,86 %.

La section d'investissement s'équilibre à 4 591,70 € après intégration de la dotation d'amortissement de 1 441 €. Il n'y a pas d'investissement prévu sur 2022.

### **VOTE DES TAUX FISCAUX 2022**

Prenant en compte l'incidence de l'augmentation du coût de l'énergie, de l'évolution de l'inflation, de l'annonce de la revalorisation des salaires de la fonction publique et de la nécessité de maintenir une marge indispensable à la couverture du remboursement des emprunts et à l'autofinancement des équipements projetés il est proposé d'augmenter les taux de 1% et de les fixer comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 47,47 %  
Taxe sur le foncier non bâti : 42,96 %

### **SUBVENTION 2022 A LA CAISSE DES ECOLES**

Une subvention de 57 000 € en augmentation de 22 000 € sera versée au budget de la Caisse des Ecoles afin de couvrir le déficit 2021 et d'assurer les dépenses de fonctionnement 2022.

### **SUBVENTION 2022 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)**

Une subvention de 16 000 € sera versée au budget au CCAS afin d'assurer les dépenses de fonctionnement 2022.

### **PROGRAMME D'AIDE AU RAVALEMENT DES FACADES PRIVEES – ANNEE 2022**

Le programme d'aide au ravalement de façades privées dans les cœurs historiques de Fains et Véel est reconduit selon les mêmes modalités définies dans la délibération du 31 mai 2021 :

Pour un ravalement dit « classique » sur maçonnerie pierre enduite, elle est égale à celle accordée par la Communauté d'Agglomération soit 1 000 € ou 2 000 € maximum. Pour un ravalement sur une façade de pierre de taille apparente, elle est de 35 % du coût TTC des travaux avec un maximum de 8 400 €.

### **AVENANT N°2 AU LOT 8 CHAUFFAGE DU MARCHE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN M.A.M. ET LOGEMENT**

La décision d'opter pour un chauffage par le sol sur dalles au rez-de-chaussée entraîne une plus-value de 2 278,79 € HT (2 734,55 € TTC). Ce lot d'un montant prévisionnel de 41 500 € HT attribué pour un montant de 29 050,72 € HT est ainsi porté à 37 335,67 € HT après prise en compte de l'avenant N°1 et N°2.

### **CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE COMBLES EN BARROIS SENTIER ENTRE VEEL ET COMBLES EN BARROIS LE LONG DE LA RD 185**

La création, dans le cadre du budget participatif du Département, d'un chemin piétonnier reliant la commune de Combles-en-Barrois et la commune de Véel sera pour des contraintes techniques et administratives, après délégation de la commune de Fains-Véel, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Combles-en-Barrois.

### **DEMANDE DE SUBVENTION 2022 AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LE SENTIER ENTRE VEEL ET COMBLES EN BARROIS LE LONG DE LA RD 185**

Le projet de création d'un chemin piétonnier reliant la commune de Combles-en-Barrois et la commune de Véel étant précisé, une subvention au titre des amendes de police est sollicitée auprès du Département pour une dépense éligible maximale de 35 000 € HT.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GIP OBJECTIF MEUSE POUR LA REQUALIFICATION DES TROTTOIRS DE LA RUE D'EGREMONT**

Les travaux hors honoraires estimés à 177 673 € HT font l'objet d'une demande de subvention auprès du GIP objectif Meuse dans le cadre de l'appel à projets 2022.

### **COMMISSION DE LA COMMUNICATION : NOMINATION DE MME SYLVIE ROCHER A LA PLACE DE FLORINE GROSJEAN DEMISSIONNAIRE**

Madame Sylvie ROCHER souhaitant rejoindre la commission « Communication – Information », a été désignée comme membre de cette commission.

# BUDGET PREVISIONNEL 2022

## Le fonctionnement au quotidien

DEPENSES 1 876 270 €
Fonctionnement des services et gestion du patrimoine 465 680 €
Charges salariales 601 430 €
Subventions et participations 189 446€
Intérêts des emprunts 102 555€
Autres dépenses 26.200€
Épargne pour Investissements de année :376 381 € antérieure :114 578€

RECETTES 1 876 270 €
Recettes des services et du domaine 174 047 €
Impôts et taxes 1 147 593 €
Dotations de l'Etat et autres participations 358 919 €
Loyers et autres
Epargne antérieure 114 578 €

Ce budget s'inscrit dans un contexte économique non maîtrisé, sous l'influence d'une envolée de l'inflation et d'une tension provoquée par le guerre en Ukraine, qui incitent à la prudence

**Les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,79%**, La forte augmentation du prix de l'électricité et du gaz (+21 000€) est compensée par la recherche d'économies dans le coût des prestations de services (-20 000€). Légère augmentation des charges d'entretien du patrimoine et de gardiennage de la forêt(+5 630 €).

**Les charges salariales augmentent de 3,79%**, justifiées par l'évolution des grilles indiciaires, les avancements d'échelon, l'application du régime indemnitaire, l'augmentation du contrat d'assurance du personnel (+31 865€), augmentation atténuée par un nombre d'heures d'enseignement musical en diminution et la suppression au recours à du personnel extérieur (-9 930€).

**Des Subventions et participations stables** malgré une augmentation du besoin de couverture du coût de fonctionnement du restaurant scolaire et de la garderie (+22 000€) gommée par une évaluation erronée des indemnités en 2021.

**Les intérêts des emprunts diminuent de 8,06%** (conséquence de la baisse de l'encours des emprunts).

**Les recettes des services et du domaine diminuent de 9,95%**. Quasi-absence d'exploitation forestière, et des effectifs de l'école de musique et du centre de loisirs qui n'ont pas retrouvé leurs niveaux d'avant crise sanitaire.

**Les impôts et taxes progressent de 4,87%** avec une revalorisation des bases de 3,4% et de 1% des taux.

**Les dotations de l'Etat et autres participations diminuent de 1,25%** (Poursuite de la baisse des dotations de l'Etat).

**L'épargne prévisionnelle de l'année (376 381 €)** autofinancera les investissements et assurera le remboursement de l'annuité de 257 831 €. L'emprunt d'équilibre de 214 848 € sera mobilisé à hauteur de 130 000 € (50% du remboursement) conformément à notre politique de désendettement

**Les dotations d'investissement** comprennent le fonds de compensation de la TVA (94 281 €), la taxe locale d'équipement (5 000 €) et les subventions (839 811 €).

**Ce budget 2022 présente un excédent disponible de 1 832€.**

## et l'investissement pour l'avenir

DEPENSES 1 644 899 €
Travaux et acquisitions 1 385 236 €
Emprunts 257 831 €
Excédent 1 832€

RECETTES 1 644 899 €
FCTVA - TLE 99 281 €
Subventions 839 811 €
Emprunt d'équilibre 214 848 €
Epargne: de l'exercice 376 381 € antérieure 114 578 €

## Pour 100 euros dépensés la répartition est la suivante



Travaux et acquisitions 46 €

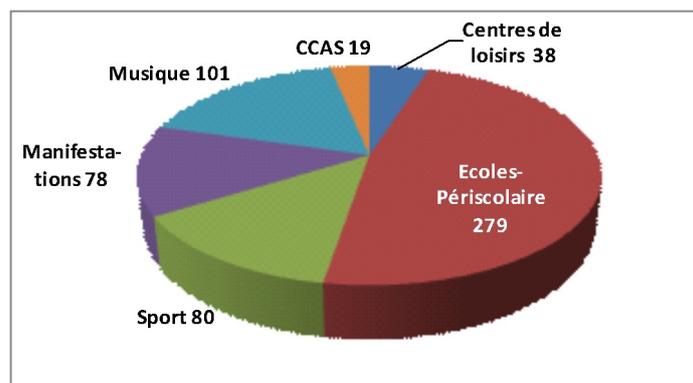
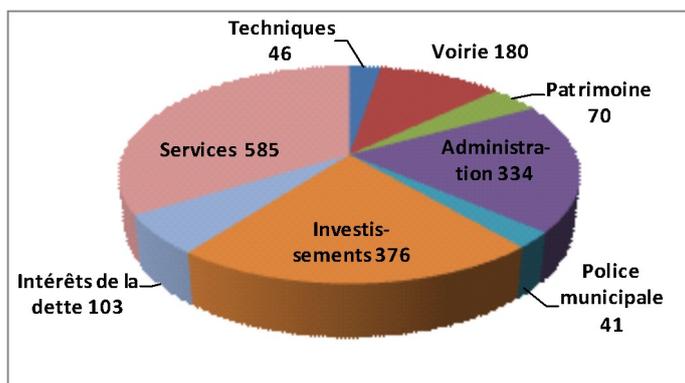
Remboursement des emprunts 12 €

Participations et subventions 6 €

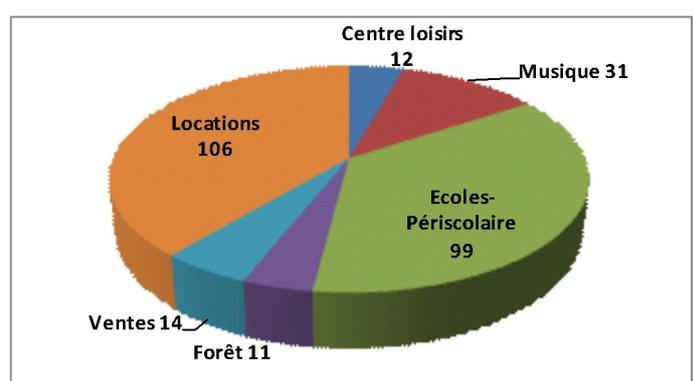
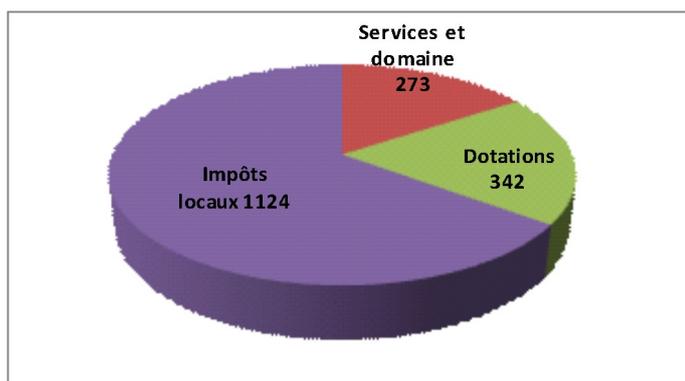
Charges de personnel 20 €

Fonctionnement courant 16 €

## Dépenses de fonctionnement par fonctions (en milliers d'euros)



## Recettes de fonctionnement par fonctions (en milliers d'euros)



Détail du Produit des services et du patrimoine

## Détail des investissements prévus en 2022 (€)

Programmes	Montants	Subventions
<b>Acquisitions</b>	<b>36 936</b>	
Terrains	25 500	
Instruments de musique	3 000	
Remorque 2 essieux	3 436	
Matériel informatique	5 000	
<b>Sécurité</b>	<b>120 000</b>	<b>81 963</b>
Vidéo-protection	120 000	81 963
<b>Forêt</b>	<b>50 257</b>	
Travaux sylvicoles - Plantations	28 767	
Abattage 1ère coupe - Stade	21 490	
<b>Voirie</b>	<b>800 053</b>	<b>545 439</b>
Divers	20 000	
Piétonnier entre Vél-Combles	12 250	12 250
Giratoire Avenue Vaux-Mourot	125 457	50 800
Trottoir Avenue de la Libération	40 026	18 342
Trottoir Rue d'Egremont	224 907	149 938
Place de la Mairie - reste à réaliser	377 413	314 109
<b>Eclairage public et basse tension</b>	<b>109 971</b>	<b>56 235</b>
Rue Pré Hugot et Impasse des Coteaux	10 000	3 000
Horloges	3 840	2 304
Enfouissement rue D'Egremont	83 127	18 421
Régularisation enfouissement rue de Fains	13 004	32 510
<b>Bâtiments</b>	<b>221 491</b>	<b>136 924</b>
Verrerie—Chéneaux	6 211	
Salles de la Verrerie-Climatisation	84 000	54 880
Eglise Saint-Martin - plancher du clocher	2 305	
Eglise Saint-Martin - Portail	2 009	
M.A.M. et Logement - reste à réaliser	126 966	82 044
<b>Stade</b>	<b>2 200</b>	
Clôture	2 200	
<b>Cimetière</b>	<b>6 328</b>	
Ouverture Accès Avenue de la Vaux Mourot	6 328	
<b>Ravalement façades</b>	<b>5 000</b>	
Subventions	5 000	
<b>Etudes</b>	<b>33 000</b>	<b>19 250</b>
Construction d'une Garderie et annexe de la Mairie	26 400	15 400
Ruelle de desserte du projet résidence seniors...	6 600	3 850
<b>TOTAUX</b>	<b>1 385 236</b>	<b>839 811</b>

## Evolution des taux

### Taux votés par la Commune

Nature des taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Habitation *	13,97	14,11	14,26	14,26	14,26	14,26	14,26
Foncier bâti	20,17	20,37	20,58	20,58	20,58	47,00	47,47
Foncier non bâti	41,68	42,10	42,53	42,53	42,53	42,53	42,96
Habitation	Depuis sa suppression sur les résidences principales, cette taxe ne concerne que les résidences secondaires						
Augmentation de 1% sur le foncier bâti et non bâti	<p style="text-align: center;">Incidence pour le contribuable</p> Valeur locative de 250 € : augmentation de la taxe de 1,17 € Valeur locative de 1 000 € : augmentation de la taxe de 4,70 €, le double si la valeur locative est de 2 000 €						

### Taux votés par la Communauté d'Agglomération

Nature des taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
C.F.E.	23,14	23,60	23,84	24,32	24,32	24,32	24,32
Habitation *	12,08	12,32	12,44	12,69	12,69	12,69	12,69
Foncier bâti							2,00
Foncier non bâti	1,84	1,88	1,90	1,94	1,94	1,94	1,94
Ordures ménagères	11,73	11,53	11,53	11,31	11,19	11,19	11,19

## Evolution du prix de l'eau (Tarif voté par la Communauté d'Agglomération)

Composantes	2021	2022	% Evolution
Eau	1,749	1,788	+ 2,23%
Taxes:			
redevance pollution	0,220	0,220	
Redevance réseaux collecte	0,185	0,185	
Prélèvement	0,066	0,066	
Assainissement	1,597	1,597	0 %
Prix du M3 en € HT	3,817	3,856	+ 1,02%
Prix TTC	4,108	4,149	+ 1,00%
Abonnement € (15 mm)	31,65	32,28	+ 1,99%
Tarif 120 M3 €	524,61	530,16	+ 1,06%

# CARNAVAL (23 MARS 2022)



Avec la participation de l'école de danse



## Jugement

**OYEZ, OYEZ ! Habitantes, habitants, jeunes et moins jeunes de Fains-Véel et d'ailleurs...**

La tradition du carnaval, née à l'époque médiévale, perdue et vit toujours au XXI siècle avec autant de succès et d'engouement.

Aujourd'hui dimanche 20 mars 1er jour de printemps, nous sommes réunis sur notre belle place du village de Fains-Véel pour le jugement de Monsieur HIVER.

Qui dit jugement, dit Tribunal et aujourd'hui NOUS, TOUS ENSEMBLE nous allons juger ce Monsieur HIVER.

**Pas d'objections je suppose ?** Voici donc les chefs d'accusation retenus :

**Il a commis des fautes** : Comme tous les ans, Monsieur HIVER nous a apporté bien des méfaits « Froid, pluie, grêle, tout en grignotant minute par minute la lumière du jour ».

**Il n'a rien fait pour améliorer le sort des plus fragiles** : (Obligés d'aller chez le médecin pour soigner grippe, rhumes et douleurs diverses).

**Il n'a pas été à la hauteur** : Inacceptable températures négatives sans neige durable, qui n'a pas permis de réaliser des bonhommes de neige et de sortir nos luges.

**Il est donc l'accusé du jour !**

M. Carnaval, levez-vous ! Euh... Monsieur le Maire, Finnois, Veillots et vous tous ici présents êtes-vous d'accord ?

**M. Carnaval la sentence est la suivante** : par les pouvoirs qui me sont conférés, je vous déclare coupable de tous ces faits, maux et nuisances. Aussi, je vous condamne à être détruit et brûlé devant le peuple tout entier. La sentence sera exécutée au Stade de Fains-Véel.



Le cracheur de feu exécute la sentence devant un nombreux public



## CONCERT (Eglise Sainte Catherine - 3 avril 2022)

Le saxophone dans tous ses états !



Un grand concert de saxophone a été proposé dimanche 3 avril dans l'église Sainte-Catherine.

Jérémy Barnabé, directeur de notre école de musique a organisé en collaboration avec M. Keidel, professeur de musique, un concert autour du saxophone avec les ensembles Sax'Five de Fains-Véel et Saxo Potes de Toul.

Le public venu en nombre a été enthousiasmé.



## BULLES EN BARROIS



La 2ème édition du festival s'est tenue les 26 et 27 mars dans la salle des verreries. Dès l'ouverture, les amateurs de BD sont venus rencontrer les auteurs, découvrir les animations et sont repartis avec une belle dédicace.



## ACTION NETTOYAGE (1, 2 et 3 avril 2022)



C'est dans un élan solidaire qu'une vingtaine de bénévoles ont participé au ramassage des déchets les 2 et 3 avril sur les communes de Véel et Fains



Participation des écoles maternelles pour le nettoyage des abords du stade



Remerciements aux entreprises locales (BECKER ENERGIE, CASTELLAR et SAFTI) qui ont participé à cette opération en fournissant panneaux de sécurité, camion, gants, casquettes pinces, sacs...



**Très bonne participation des écoles et des enfants du conseil municipal des jeunes enfants avec un travail de sensibilisation sur les déchets, le ramassage ludique par les maternelles le vendredi, et leur communication dans le flash infos... Sans oublier toutes les actions individuelles.**

Il a été constaté, une légère amélioration sauf à certains endroits dont notamment le parking poids lourds près du Bowling et le fossé de la rue de Bégarenne, ainsi qu'une recrudescence de déjections canines, de mégots et de masques sur les trottoirs.



Participation des jeunes du conseil municipal lors d'ateliers et de jeux.



## CENTRE AERE (11 au 15 avril 2022)

La commune de Fains-Véel a mis en place un centre aéré sur la semaine des vacances de Pâques du 11 au 15 avril.

Deux autres périodes sont prévues :

⇒ 11 juillet au 19 août 2022

⇒ 24 au 28 octobre 2022



Réveil musculaire en musique, sous forme de jeu

Une vingtaine d'enfants ont participé à cette 1ère session sous la direction de Mathilde Lafont. Le thème de la semaine a porté sur la nature.



### ANNÉE 2022

## CENTRES DE LOISIRS

# FAINS-VEEL

## 3 - 12 ANS

**3 PÉRIODES D'OUVERTURE !** NEW

- Printemps : 1 semaine du 11 au 15 Avril
- Été : 6 semaines du 11 Juillet au 19 Août
- Automne : 1 semaine du 24 au 28 Octobre

**QUAND ET OÙ INSCRIRE MON ENFANT ?**

- Retirer le dossier d'inscription en Mairie
- Pour le Printemps : du 21 Février au 28 Mars
- Pour l'Été : du 16 Mai au 27 Juin
- Pour l'Automne : du 19 Septembre au 17 Octobre

**TARIFICATION :**

- Sur Fiche d'inscription

**RENSEIGNEMENTS :**

- [isabelle.charlier@fol55.com](mailto:isabelle.charlier@fol55.com)
- [contact@fol55.com](http://contact@fol55.com)





Les magasins Cercle Vert et au Fil des saisons sont venus réaliser plusieurs décorations florales avec les enfants.

Une sortie piscine ainsi qu'un pique nique organisé dans le parc municipal de Ligny en Barrois avec une chasse aux œufs de Pâques ont enchanté les enfants.

## ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES

L'entreprise MALEZIEUX a récemment procédé à l'entretien annuel des avaloirs d'eaux pluviales de la Commune.

Après analyse des différents comptes rendus, rue par rue, il a été constaté que des regards ainsi que le réseau étaient encombrés de laitance de ciment et de béton...

Il s'agit principalement des regards situés :

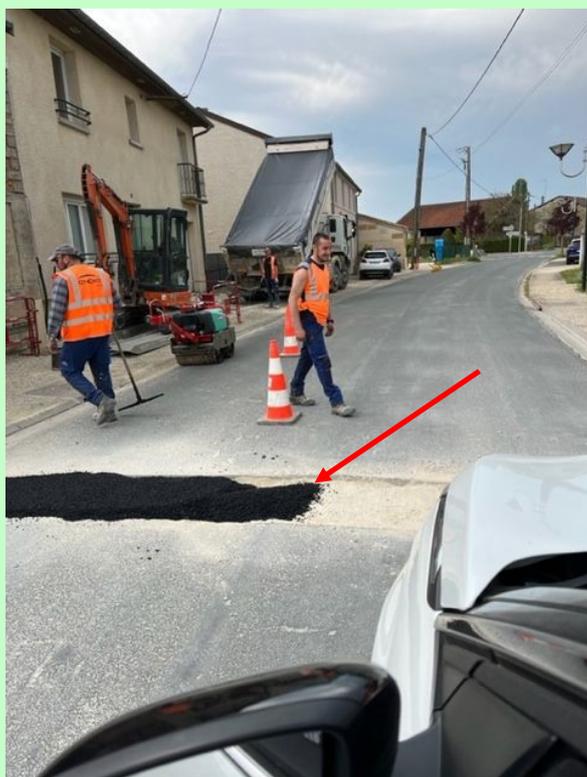
- Rue de la Gare à Fains
- Chemin des Jardiniers à Fains
- Rue de la Haie Joubet à VéeL

**Il est formellement interdit de déverser ce type de produits ainsi que les hydrocarbures, lubrifiants, peintures, solvants, dans les avaloirs et caniveaux**

**Cette infraction peut être verbalisée jusqu'à 10 000 € d'amende en cas d'identification des contrevenants**

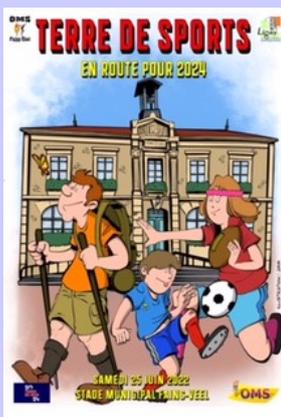


## DEPOSE D'ENROBE RUE D'EGREMONT



L'entreprise SNC INEO Réseaux Est a procédé à la dépose d'enrobé sur l'ensemble des tranchées réalisées sur la chaussée de la rue d'Egremont À VEEL nécessaires aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens

## TERRE DE SPORTS



Grande manifestation sportive sur le territoire de Meuse Grand Sud avec la participation des trois Offices municipaux des sports (Fains-Véel, Ligny en Barrois et Bar le Duc) intégrant de nombreuses associations.

**24 disciplines seront proposées samedi 25 juin 2022 de 9 à 17 h au stade municipal et site de l'ULM de Fains-Véel.**

**VENEZ NOMBREUX EN FAMILLE POUR CETTE PREMIERE**

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A VENIR

- 8 mai : Commémoration de l'armistice place de la Mairie
- 28 mai : Fêtes des mères au salon d'honneur de la Mairie
- 4 juin : Soirée de l'ACCA (Années 80) aux Verreries
- 22 mai : Baptême du terrain d'honneur (Hervé Cantiani)
- 18 juin : Commémoration de l'appel du 18 juin place de la Mairie
- 25 juin : Terre de sports au stade municipal et site des ULM
- 25 juin : Fête de la musique
- 26 juin : Bourse des bandes dessinées et vinyles place de la Mairie
- 1 juillet : Fête des écoles maternelles place de la Mairie
- 13 juillet : Fête nationale (Manifestations et feux d'artifice) place de la Mairie
- 21 août : Brocante du Football Club
- 4 septembre : Brocante de l'ACCA
- 16 octobre : Repas des Aînés de la commune aux Verreries
- 26 et 27 novembre : Marché de Noël de l'AFA aux Verreries

## « LA PETANQUE FINNOISE »



Un concours de pétanque organisé par la nouvelle équipe de pétanque Finnoise, présidée par M. William Courseaux s'est déroulé dernièrement sur le terrain de boules du stade de Fains-Véel. Il a réuni plus de 80 joueurs hommes, femmes et enfants avec la participation de nombreux clubs (Vignot, Commercy, Longeville-en-Barrois, Fains-Véel, Dammarie-sur-Saulx, Ligny-en-Barrois, Cousances-les-Forges, Ancerville, Laneuville, Saint-Joire...).

**Le prochain concours se déroulera le samedi 24 septembre à Fains-Véel.**

Le club de pétanque Finnois d'une vingtaine d'adhérents s'entraîne chaque mardi et jeudi après-midi, sur le terrain du stade de Fains-Véel.

Les membres du bureau de l'association ont été renouvelés en début d'année.

Président : William Courseaux ; Vice-Président : Frank Vaugenot ; Trésorier : Jacques Fenaux ; Secrétaire : Didier Huard.

**Renseignements : Tél : 06/05/29/57/58 - mail : [courseauxwilliam@gmail.com](mailto:courseauxwilliam@gmail.com)**